
Séance du 13 octobre 2020 – 18h00

Délibération n°2020/121

Date de convocation : 06 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercices : 74

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 13 octobre 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (62 titulaires et 5 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, LESNE Jacques, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, CATTOEN Didier (S), BINET Franck (S), GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, CANONNE Sylvie (S), NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres absents (11) :

MACAREZ Jean-Félix, LAUDE Pierre, PLET Bernard, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, COULON Laurent, MODARELLI Joseph, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis, BLAIRON Daniel, RICHEZ Jean-Pierre

Membre ayant donné procuration (1) :

PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane

Monsieur Jérémy RICHARD est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2020/121 : Portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis à la Commission Consultative Paritaire du Syndicat Mixte de l'Energie du Cambrésis (SIDEK)

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) incite les syndicats exerçant la compétence « autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz » à mettre en place une commission consultative paritaire.

Cette commission se veut avant tout un lieu de dialogue entre le syndicat et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) présents en tout ou partie sur le périmètre syndical.

Par délibération syndicale du 28 janvier 2016 et 26 avril 2016, le comité syndical a souhaité mettre en place cette commission composée de cinq délégués issus directement du syndicat et de cinq délégués représentants leur EPCI-FP.

Lors du mandat précédent, le SIDEK avait demandé qu'un membre issu de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis soit désigné. Il s'agissait de Monsieur Michel HENNEQUART.

Vu n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dont son article 198,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Energie du Cambrésis,

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner Monsieur Didier CATTOEN comme représentant(e) de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis à la Commission Consultative Paritaire du SIDEK.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 15 octobre 2020 et de la publication le
15 octobre, 2020

Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 15 octobre 2020

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.